

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1590

19 juin 2014

SOMMAIRE

Assenagon Asset Management S.A.	76315	Immo Focus S.à r.l.	76320
BE 2012-01 S.à r.l.	76274	International Media Trading S.A.	76320
BGM Editions S.à r.l.	76274	International Media Trading S.A.	76319
Bolder S.A., SPF	76274	Interpalos S.à r.l.	76275
BRADTKE Sàrl et Cie s.e.c.s	76275	Investments Planning Corp. S.A.	76318
DLNC S.à r.l.	76274	I.S.V. (Investigation-Sécurité-Vigilance) S.à r.l.	76277
Ecolab Lux 2 S.à r.l.	76275	KellyConsult S.à r.l.	76320
Element Six S.A.	76276	Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ...	76317
Elis Luxembourg S.A.	76276	LGL Trustees Luxembourg S.à r.l.	76318
Elkem Solar Holding S.à r.l.	76276	Lineal S.A.	76318
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	76274	L.L.I. Beteiligungs AG	76292
H2M	76277	Managed Funds Portfolio	76318
Hantera Management S.à r.l.	76277	MKC Alpha S.à r.l.	76292
Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l.	76319	Mobego S.A.	76278
Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l.	76275	MSTC S.à r.l.	76318
Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	76320	Oreval Holding S.A.	76320
Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l.	76319	Pegasus (Italy) Investments S.à r.l.	76276
Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l.	76278	PMM Holding (Luxembourg) AG	76303
Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.	76278	PSP Luxembourg S.A.	76305
Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	76277	RE Ingredients S.à r.l.,	76308
Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	76278	S Asia III Luxembourg S.à r.l.	76312
Highland VII - PRI (1) S.à r.l.	76319	S.u.P. Taurus SICAV-FIS	76277
Highland VII - PRI (2) S.à r.l.	76319	Thema	76316
Il Gattopardo S.à r.l.	76303		

DLNC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 172.536.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16. Avril 2014.

Référence de publication: 2014054503/10.

(140063106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

BGM Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.842.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014054417/10.

(140062627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.143.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054419/10.

(140062330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

BE 2012-01 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 170.233.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054408/9.

(140062706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Le conseil d'administration a décidé par voie circulaire en date du 15 avril 2014, de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, pour l'exercice comptable débutant le 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 16/04/2014.

Pour: Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg

En abrégé Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014054528/15.

(140062792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

BRADTKE Sàrl et Cie s.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 5.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054422/10.

(140062884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.517.542,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.318.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 avril 2014

En date du 10 avril 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Laurent Métraux, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 20 décembre 2013.
- de nommer Regina Butenberg, Director EMEA Compliance and Control, née le 11 mai 1962 à Mülheim an der Ruhr, Allemagne, demeurant professionnellement au 1 Ecolab-Allee, D-40789 Monheim am Rhein, Allemagne, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 7 avril 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Jean Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Gérants B:

- Ralph Gichtbrock
- Regina Butenberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014054511/25.

(140062633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland Ent VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.881,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054595/10.

(140062424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Interpalos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 56.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054664/9.

(140062287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054522/10.

(140062310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Elkem Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 243.304.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 182.404.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054523/10.

(140062563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 22, ZAE de Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 48.681.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mars 2014

1) L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc FORT de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 31 mars 2014.

2) Monsieur Louis GUYOT, né le 23 mai 1972 à Rillieux-la-Pape (France), demeurant 16 rue du Colonel Moll F-75017 Paris, est nommé en qualité de nouvel administrateur de la Société pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur FORT, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes 2015.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

ELIS Luxembourg

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014054530/18.

(140061807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pegasus (Italy) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.898.

Extrait de la résolution prise par les associées en date du 9 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET, Pierre CLAUDEL et Christophe-Emmanuel SACRE, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Pegasus (Italy) Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054829/16.

(140062660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

H2M, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 148.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054635/10.

(140062681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

I.S.V. (Investigation-Sécurité-Vigilance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, route de Dillingen.
R.C.S. Luxembourg B 175.631.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014054638/10.

(140063196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 382.149,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054604/10.

(140062422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014054607/11.

(140062518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

S.u.P. Taurus SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 133.528.

Der Jahresabschluss vom 30. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für S.u.P. Taurus SICAV-FIS in Liquidation

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014054872/13.

(140062391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 382.149,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 152.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054605/10.

(140062421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.624,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054601/10.

(140062423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.624,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054603/10.

(140062420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Mobego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 186.162.

STATUTES

This twenty-seventh day of March two thousand fourteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

Trustmoore Luxembourg S.A., a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156963 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a public company governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1. In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has one director only, the sole director;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"debenture holder" means a holder of one or more debentures (bonds) issued by the company;

"director" means a director of the company;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a shareholder in relation to the shares held by such shareholder, whether as a share of profits, return of capital or other equity contribution or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 15.2, but not exceeding the amount of the net assets as determined by reference to the last annual accounts;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"share" means a share in the share capital of the company;

"shareholder" means a holder of one or more shares;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the shareholders of the company, or among all the shareholders and the company itself and/or one or more persons who are not shareholders, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a public company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Mobego S.A.

2.3 The objects of the company are:

(a) to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same; and

(b) to acquire, create, develop and hold intellectual property rights and to carry on the business of exploiting and monetising such rights,

as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into thirty-one thousand (31,000) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 The company must issue each shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds, it being understood that shares in registered form cannot be converted into bearer shares.

3.3 Shares are liable to be repurchased at the option of the company and the company may acquire its own shares and hold them in treasury. Shares may only be repurchased or acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the board of directors and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915. Where shares are to be repurchased or acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 16.2 shall apply mutatis mutandis.

3.4 Repurchased shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company shall likewise be suspended.

3.5 No new shares shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares, and those holders have a pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their shareholdings, subject to and in accordance with article 32-3 of the Commercial Companies Act 1915.

Art. 4. Share register and transfer and transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 39 of the Commercial Companies Act 1915.

4.2 An entry in the share register in respect of a transfer of shares shall be signed *ne varietur* by both the transferor and the transferee, save where otherwise provided by law.

4.3 Shares can be fractioned by their holders upon transfer; provided that fractions of shares aggregating one share confer the same rights as a full share. A holder of a fraction of a share is entitled to receive a dividend in respect of such fraction and each holder of fractions of shares must be allowed to take part in the deliberations at a general meeting, the votes being fractioned in the same manner.

4.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been notified in writing to the company.

Art. 5. Share transfer restrictions.

5.1 In the event that a shareholder receives a bona fide offer from a third party for the purchase or acquisition of one or more shares held by such shareholder, and such offer is acceptable to the shareholder (the "transferor"), the other shareholders shall have a right of first refusal and the relevant shares must first be offered to such other shareholders in accordance with the provisions of this Article 5.

5.2 The other shareholders can exercise their right of first refusal by giving written notice to the company within a period to be determined by the board of directors. If one or more shareholders accept the offer within such period, such shareholders as purchasers (the "transferees") and the transferor as seller shall be obliged to enter into a share purchase agreement, by virtue of which the transferees shall acquire the shares, subject to and in accordance with any shareholders agreement.

5.3 Subject to and in accordance with any shareholders agreement, in case of a dispute regarding the price of the shares, their value shall be determined by an independent accountant appointed by the parties or, failing an agreement between them, by an independent accountant appointed by a Luxembourg notary public at the request of the transferor.

5.4 If none of the other shareholders accept the offer or respond within the prescribed period, the transferor may transfer the shares to the relevant third party for a price not lower than the initial offer price.

5.5 For the purposes of the right of first refusal, treasury shares are disregarded so that the company is not treated as a holder of shares and the treasury shares are not treated as forming part of the share capital of the company. No transfer of shares by or to the company itself shall be subject to the right of first refusal.

5.6 Any transfer of shares in contravention of this Article 5 and/or any shareholders agreement shall be null and void ab initio; provided, however, that in relation to any given transfer, the shareholders may disapply the preceding provisions of this Article 5 and/or any shareholders agreement by a unanimous resolution.

Part 3. Management and decision - Making process.

Art. 6. Directors.

6.1 The management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company.

6.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

6.3 If a seat is vacant on the board of directors and less than three directors remain or the total number of directors for the time being is less than the quorum required, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 6.3, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the next general meeting.

Art. 7. Decision-making by directors.

7.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

7.2 Notice of a meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

7.4 The quorum for meetings of the board of directors may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two directors and unless otherwise fixed it is two directors.

7.5 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

7.6 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

7.7 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.7 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

7.8 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

7.9 If the company has one shareholder only, such sole shareholder need not appoint more than one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915. If as a result the company has only one director, such director may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 8. Conflict of interest.

8.1 A director must, in accordance with article 57 of the Commercial Companies Act 1915 and this Article 8, disclose the nature and extent of any interest that the director has in a transaction or a proposed transaction with the company.

8.2 The director must make the disclosure to the other directors as well as to the company's shareholders and request to have it entered in the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the next ensuing general meeting.

8.3 A director shall not be deemed to have a conflict of interest within the meaning of article 57 of the Commercial Companies Act 1915 by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

8.4 No conflict of interest relieves the relevant director from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the director has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

Art. 9. Directors' liability and indemnity.

9.1 Subject to and in accordance with article 59 of the Commercial Companies Act 1915, every director is, with the other directors, liable for the decisions taken by the board of directors, , unless he requested that his dissent be recorded in the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the next ensuing general meeting, save where otherwise provided by law.

9.2 To the extent permitted by law and subject to Article 9.1, no director shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other director or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

9.3 Any director or former director of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

9.4 The board of directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any director or former director of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

9.5 This Article 9 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power.**Art. 10. Representation.**

10.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, the sole director if the company has only one director subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915) represents and binds the company towards third parties and at law.

10.2 In addition, two directors acting jointly can also represent and bind the company.

Art. 11. Shareholders' reserve power.

11.1 The shareholders may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

11.2 No such resolution or agreement relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

Art. 12. Board may delegate.

12.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including the power to represent and bind the company within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

12.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

12.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Part 5. Decision - Making by shareholders.**Art. 13. General meetings.**

13.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

13.2 The board of directors may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Each shareholder shall also have the right to convene an extraordinary general meeting and to submit one or more proposals for a resolution to such meeting. For this purpose, such shareholder shall have the right to request the board of directors to provide him with a current copy of the company's share register.

13.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given). A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

13.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every debenture holder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (qualified) statutory auditor or the (qualified) audit firm, as applicable.

13.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

13.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended, shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

13.7 Shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

13.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

13.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

13.10 A shareholder may vote by postal correspondence by means of a voting form and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

13.11 Debenture holders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Art. 14. Resolutions at general meetings.

14.1 Any resolution to be proposed at a general meeting and appearing in the notice of such meeting may be amended by special resolution at such meeting.

14.2 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

14.3 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

- (a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and
- (b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

14.4 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 6. Accounting and finance.

Art. 15. Accounting.

15.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

15.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 16. Dividends and other distributions.

16.1 Subject to Article 15.2, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the board of directors has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

16.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than

a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

16.3 Each share confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company. Unless the shareholders' resolution to declare a final dividend or decision of the board of directors to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

16.4 In relation to any given distribution, the shareholders may disapply Article 16.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no shareholder may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 17. Internal auditors.

17.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

17.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Part 7. Fundamental changes.

Art. 18. Amendment of articles.

18.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 18, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

18.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital and/or authorised capital, if an authorised capital is provided for;
- (d) provide for an authorised capital and/or create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

18.3 No shareholder can be obligated to increase his equity interest in the company.

18.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the debenture holders. Any amendment of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the debenture holders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 19. Termination of the company.

19.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

19.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 31000, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2014.

3. The registered office of the company is located at 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg.

4. The first directors of the company are:

- Johannes Andries van den Berg, born on 28 December 1979 in Pijnacker (Netherlands), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, to hold office until the conclusion of the company's next annual general meeting;

- Frederic Diks, born on 15 June 1982 in Eindhoven (Netherlands), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, to hold office until the conclusion of the company's next annual general meeting; and

- Corinne Shim Sophie Muller, born on 15 October 1976 in Seoul (South Korea), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, to hold office until the conclusion of the company's next annual general meeting.

5. Comissa S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184207, is the first internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's next annual general meeting

Affirmation

In accordance with article 26 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, I, the undersigned notary, affirm that to the extent relevant the conditions of articles 26, paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of that law have been satisfied.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

Trustmoore Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 156963 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation.

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie une action dans le capital social la société;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions;

«administrateur» signifie un administrateur de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 15.2, mais n'excédant pas le montant de l'actif net tel qu'il résulte des derniers comptes annuels;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un actionnaire en fonction des actions qu'il détient, que ce soit sous forme de part des bénéfices ou de remboursement du capital ou des autres apports en capitaux propres ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations (débitures) émises par la société;

«pacte d'actionnaires» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les actionnaires de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«primes assimilées» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'actionnaires, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et actions.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Mobego S.A.

2.3 La société a pour objet:

(a) la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs; et

(b) l'acquisition, création, développement et détention des droits de propriété intellectuelle et l'exercice d'une entreprise d'exploitation et de monétisation de tels droits,

ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille euros (31.000,00 EUR), divisé en trente-et-un mille (31.000) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 La société doit délivrer à chaque actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les actions que cet actionnaire détient, étant entendu que les actions nominatives ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

3.3 Les actions sont susceptibles de rachat au gré de la société et la société peut acquérir ses actions propres et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues. Les actions ne peuvent être rachetées ou acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration et sous réserve de et confor-

mément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Lorsque les actions seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 16.2 est applicable par analogie.

3.4 Les actions rachetées sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces actions, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société seront également suspendus.

3.5 Lors de toute émission de nouvelles actions, les détenteurs d'actions existantes ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions, sous réserve de et conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Registre d'actions et cession et transmission d'actions.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

4.2 L'inscription d'une cession d'actions dans le registre d'actions est signée ne varietur par le cédant et le cessionnaire, sauf dispositions légales contraires.

4.3 Une action peut être fractionnée par son détenteur au moment de la cession, à condition que les fractions d'actions, réunies en nombre suffisant, confèrent les mêmes droits que l'action entière. Les titulaires de fractions d'actions peuvent recevoir de dividendes et l'assemblée générale doit admettre tout titulaire de fractions à prendre part à la délibération, les votes étant fractionnés de la même façon.

4.4 Si des actions sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un actionnaire, les droits attachés à ces actions seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été notifiée à la société par écrit.

Art. 5. Restrictions à la cession d'actions.

5.1 Dans le cas où un actionnaire reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat ou l'acquisition d'une ou plusieurs actions détenues par cet actionnaire, et cette offre est acceptable à l'actionnaire (le «cédant»), les autres actionnaires ont un droit de premier refus et les actions concernées doivent d'abord être offertes aux autres actionnaires conformément aux dispositions du présent Article 5.

5.2 Les autres actionnaires peuvent exercer leur droit de premier refus par notification écrite à la société pendant un délai fixé par le conseil d'administration. Si un ou plusieurs actionnaires acceptent l'offre dans ce délai, ces actionnaires agissant en tant qu'acheteurs (les «cessionnaires») et le cédant en tant que vendeur sont tenus de conclure une convention d'achat d'actions en vertu de laquelle les cessionnaires acquièrent les actions, sous réserve de et conformément à tout pacte d'actionnaires.

5.3 Sous réserve de et conformément à tout pacte d'actionnaires, en cas de litige concernant le prix des actions, leur valeur est déterminée par un expert-comptable indépendant désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre les parties, par un expert-comptable indépendant désigné par un notaire luxembourgeois à la demande du cédant.

5.4 Si aucun des autres actionnaires n'accepte l'offre ou ne répond dans le délai prescrit, le cédant peut céder les actions au tiers pertinent pour un prix non inférieur au prix d'offre initial.

5.5 Aux fins du droit de premier refus, il n'est pas tenu compte des actions auto-détenues si bien que la société n'est pas considérée comme un détenteur d'actions et les actions auto-détenues ne sont pas considérées comme des actions composant le capital de la société. Aucune cession d'actions par ou à la société elle-même n'est soumise au droit de premier refus.

5.6 La cession d'actions en contravention avec le présent Article 5 et/ou tout pacte d'actionnaires est entachée de nullité absolue ab initio. Cependant, les actionnaires peuvent déroger aux dispositions précédentes du présent Article 5 et/ou de tout pacte d'actionnaires par rapport à une cession donnée par résolution unanime.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 6. Administrateurs.

6.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

6.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, si moins de trois administrateurs restent en fonction ou le nombre total d'administrateurs alors en fonction est inférieur au quorum requis, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 6.3, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat expirant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Prise de décision par les administrateurs.

7.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en en avisant les autres administrateurs.

7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

7.4 Le quorum pour une réunion du conseil d'administration peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux administrateurs et sauf décision contraire il est de deux administrateurs.

7.5 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

7.7 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

7.8 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

7.9 Si la société n'a qu'un seul actionnaire, ledit actionnaire unique n'est pas tenu de nommer plus d'un administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Dans ce cas, si la société n'a qu'un seul administrateur, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

8.1 Tout administrateur doit, conformément à l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et au présent Article 8, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

8.2 L'administrateur fait connaître aux autres administrateurs ainsi qu'aux actionnaires de la société et demande la consignation de cette divulgation aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale.

8.3 Un administrateur n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts au sens de l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

8.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense l'administrateur concerné de son fonction ni n'exonère l'administrateur de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par l'administrateur avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

Art. 9. Responsabilité et indemnité des administrateurs.

9.1 Sous réserve de et conformément à l'article 59 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout administrateur est responsable, avec ses coadministrateurs, des décisions du conseil d'administration, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale, sauf dispositions légales contraires.

9.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 9.1, aucun administrateur ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre administrateur, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de cet administrateur, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

9.3 Un administrateur ou ancien administrateur de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.

9.4 Les administrateurs peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout administrateur ou ancien administrateur de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

9.5 Le présent Article 9 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve.

Art. 10. Représentation.

10.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, l'administrateur unique si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

10.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagent également la société.

Art. 11. Pouvoir de réserve des actionnaires.

11.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'actionnaires, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

Art. 12. Pouvoirs de délégation du conseil.

12.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de représenter et engager la société en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

12.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

12.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires.

Art. 13. Assemblées générales.

13.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvré suivant.

13.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Tout actionnaire a également le droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire et de soumettre une ou plusieurs propositions de résolution à cette assemblée. À cette fin, un actionnaire a le droit de demander au conseil d'administration de lui fournir une copie à jour du registre d'actions de la société.

13.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis). Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

13.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

(a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;

(b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs actions est attribué; et

(c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agréés) ou le cabinet de révision (agréé), selon le cas.

13.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

(a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;

(b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et

(c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

13.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les actions propres de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

13.7 Les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

13.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, chaque résolution soumise à un vote sera prise à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

13.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

13.10 Un actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

13.11 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Art. 14. Résolutions en assemblées générales.

14.1 Toute résolution devant être proposée à une assemblée générale et figurant dans la convocation peut être modifiée par voie de résolution spéciale à cette assemblée.

14.2 Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

14.3 Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de l'assemblée propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

14.4 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 6. Comptabilité et finances.

Art. 15. Comptabilité.

15.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

15.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 16. Dividendes et autres distributions.

16.1 Sous réserve de l'Article 15.2, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil d'administration a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

16.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

16.3 Chaque action confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société. Sauf si la résolution des actionnaires de déclarer un dividende de fin d'exercice ou la décision du conseil d'administration de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par rapport aux actions détenues par chaque actionnaire à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

16.4 Les actionnaires peuvent déroger à l'Article 16.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun actionnaire ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

17.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

17.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 18. Modification des statuts.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 18, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

18.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social et/ou le capital autorisé, si celui-ci est prévu;
- (d) de prévoir un capital autorisé et/ou de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

18.3 Aucun actionnaire ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

18.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet et le changement de la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 19. Différentes manières dont finit la société.

19.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

19.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 31000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de trente-et-un mille euros (31.000,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

3. Le siège social de la société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers administrateurs de la société:

- Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la société;

- Fredericus Diks, né le 15 juin 1982 à Eindhoven (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la société; et

- Corinne Shim Sophie Muller, née le 15 octobre 1976 à Séoul (Corée du Sud), ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

5. Comissa S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 184207, est le premier commissaire de la société, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

Constatation

En conformité avec l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, moi, notaire soussigné, je constate lorsque c'est opportun l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2014. Relation: EAC/2014/4765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054770/771.

(140062280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

L.L.I. Beteiligungs AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.668.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/03/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014054700/12.

(140062695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

MKC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.168.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Maple Knoll Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), with its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

hereby represented by Geoffrey Delamarre, lawyer, residing professionally at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether down-graded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "MKC Alpha S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (the Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the

Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions in kind from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	12,500 EUR	12,500	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Phillip Burns, born on 20 March 1969 in Pontiac, Michigan (United States of America), with professional address at 80 Coleman Street, London EC2R 5BJ, United Kingdom;
- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- Stef Oostvogels, born on 21 April 1962, in Brussels (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Maple Knoll Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, soumise au lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), dont le siège social est situé au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici représentée par Geoffrey Delamarre, juriste, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "MKC Alpha S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports en nature d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés

des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gestion peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Phillip Burns, né le 20 mars 1969 à Pontiac, Michigan (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 80 Coleman Street, London EC2R 5BJ, Royaume-Uni;

- Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

- Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Delamarre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4063. Reçu soixante-quinze euros 20 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014054786/579.

(140062459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

II Gattopardo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 107, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 102.715.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014054649/10.

(140062601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

PMM Holding (Luxembourg) AG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.473.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of March.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

IS APPEARED:

Ammon Ammon AG, a company incorporated and existing under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Meierhofstrasse 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Register of Commerce and Companies of Liechtenstein under registration number FL-0002.323.161-9,

here duly represented by Mrs Alexia UHL, residing professionally in Luxembourg, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the presented deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act

- That the public limited company "PMM Holding (Luxembourg) AG", (the "Company"), with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Trade mentioned in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under number 160 473, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 19, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1490 of July 6, 2011, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of November 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 29, 2011 under number 3201.

- That it is the sole actual shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and that it takes, through its proxy-holder, the following resolutions

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 4 regarding the corporate object of the Company's Articles of Incorporation that shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company's purpose is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration and renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company is responsible for the group's strategy regarding the overall investments in the non-woven industry, M&A activities, to secure necessary loan facilities for the group, investment of the group's surplus cash funds and the general controlling of the company's investments in the group."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version, on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den siebenundzwanzigsten März;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Ammon Ammon AG, eine Aktiengesellschaft, in Lichtenstein gegründet und unter den Gesetzen Lichtensteins geführt, mit Gesellschaftssitz in Meierhofstraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Lichtensteins unter der Nummer FL-0002.323.161-9,

hier vertreten durch Frau Alexia UHL, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, die von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben und der vorliegenden Urkunde beigelegt ist, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden,

- dass die Aktiengesellschaft "PMM Holding (Luxembourg) AG" (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, eingetragen beim Handels- und Firmenregister Luxemburgs, Sektion B, unter der Nummer 160 473, gegründet und gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1490 mit Datum vom 6. Juli 2011, und dessen Statuten zuletzt am 21. November 2011 mit Akt vor dem unterzeichnenden Notar geändert worden, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, mit Datum 29. Dezember 2011, Nummer 3202,

- dass sie die einzige aktuelle Gesellschafterin (die "Alleingeschafterin") der Gesellschaft ist und dass sie, durch ihre Bevollmächtigte, folgenden Beschluss fasst:

Einzigiger Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt Artikel 4 zum Gesellschaftszweck der Gründungssatzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelches Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen

Der Zweck der Gesellschaft ist desweiteren, den Kauf, den Verkauf, die Verwaltung und das Vermieten zum eigenen Zweck, jeglicher Immobilie, sowohl in Luxembourg als auch im Ausland

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren

Die Gesellschaft ist verantwortlich für die Strategie der Gruppe bezüglich aller Investitionen in die Industrie der Textilverbundstoffe, „Merger and Acquisitions“-Tätigkeiten, der Sicherstellung der Gruppenfinanzierung, der Anlage überschüssiger Geldmittel der Gruppe und des Controllings der Gesellschaftsinvestitionen in die Gruppe.“

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950.-).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und der englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg an dem oben angegebenen Tag erstellt wurde

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. LAC/2014/15101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014053266/109.

(140060705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

PSP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.109.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept mars.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Stéphane PEYROCHE, demeurant aux Antonianes, F-43120 Monistrol sur Loire, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Madame Paola PEYROCHE, née BRUYERON, demeurant aux Antonianes, F-43120 Monistrol sur Loire, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

PSP LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets,

la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille Euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nuepropriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories, A et B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée et d'un administrateur de catégorie B ou par les signatures d'au moins deux administrateurs de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois d'avril en 2015.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Stéphane PEYROCHE, préqualifié	151
- Madame Paola PEYROCHE née BRUYERON, préqualifiée	159
TOTAL	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Euros trente et un mille) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

- Sont nommés administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Stéphane PEYROCHE, demeurant aux Antonianes, F-43120 Monistrol sur Loire

- Madame Paola PEYROCHE, née BRUYERON, demeurant aux Antonianes, F-43120 Monistrol sur Loire

- Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- Madame Tazia BENAMEUR, née le 09 novembre 1969 à Mohammedia (Algérie), demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; est nommé représentant permanent Monsieur Michel DI BENEDETTO, avec adresse professionnelle 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; est nommé représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, avec adresse professionnelle, 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

- Est nommé commissaire aux comptes:

- Eric HERREMANS, employé, demeurant au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs de catégorie B et du commissaire ainsi nommés seront gratuit et ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Le mandat des administrateurs de catégorie A pourra être rémunéré et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms états et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: EAC/2014/4247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053274/171.

(140061184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

RE Ingredients S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.023.650,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.314.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy under private seal given on 14 March 2014, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Ingredients S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 22 January 2014, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred seventy-eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,978,650.00) in order to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.00) to two million twenty-three thousand six hundred and fifty Euro (EUR 2,023,650.00) by creation and issuance of

- Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class A shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class B shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class C shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class D shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class E shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class F shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class G shares,
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class H shares, and
 - Eight thousand seven hundred ninety-four (8,794) class I shares,
- having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each (all together referred as the New Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to all the New Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of twenty million one hundred ninety thousand Euro (EUR 20,190,000.00) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(a) one million nine hundred seventy-eight thousand six hundred and fifty Euro (EUR 1,978,650.00) are allocated to the share capital account of the Company; and

(b) eighteen million two hundred eleven thousand three hundred and fifty Euro (EUR 18,211,350.00) are allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated 14 March 2014, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet after having been initialled *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. Issued share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at two million twenty-three thousand six hundred and fifty Euro (EUR 2,023,650.00) represented by:

- five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share),

- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share),
- eight thousand nine hundred and thirty-four (8,934) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles of Association or by the Law.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de mars,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugländ House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Sofia Da Chao-Afonso Conde, employée, résidant à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mars 2014, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Ingredients S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu le 22 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante Euro (EUR 1.978.650,00) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00) à deux millions vingt-trois mille six cent cinquante Euro (EUR 2.023.650,00) par la création et l'émission de:

- Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe A,
- Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe B,
- Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe C,

- Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe D,
 - Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe E,
 - Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe F,
 - Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe G,
 - Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe H, et
 - Huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze (8.794) parts sociales de classe I,
- ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de vingt millions cent quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 20.190.000,00) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) un million neuf cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante Euro (EUR 1.978.650,00) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(b) dix-huit millions deux cent onze mille trois cent cinquante Euro (EUR 18.211.350,00) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 14 mars 2014 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social émis.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions vingt-trois mille six cent cinquante Euro (EUR 2.023.650,00) représenté par

- cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G),
- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H),

- huit mille neuf cent trente-quatre (8.934) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I)

ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, toutes entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute Part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053289/217.

(140061182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 245.090,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.641.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., a private company limited by shares incorporated under the laws of Malaysia, with registered office at 10th Floor, Menara Hap Seng, No. 1 & 3, Jalan P Ramlee, 50250 Kuala Lumpur, Malaysia, registered with the Companies Commission of Malaysia, under number 964759-H (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., aforementioned, is currently the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing in Luxembourg under the name of S Asia III Luxembourg S.à r.l., having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.641, incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, aforementioned, on November 3, 2011, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 3155 on December 22, 2011, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on November 27, 2013, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 38 on January 6, 2014 (the "Company").

II. That the Company's share capital is fixed at one hundred twenty thousand ninety US Dollars (USD 120,090.-) represented by one hundred twenty thousand ninety (120,090) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty five thousand US Dollars (USD 125,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty thousand ninety US Dollars (USD 120,090.-) to two hundred forty five thousand ninety US Dollars (USD 245,090.-) by the issuance of one hundred twenty five thousand (125,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription by the Sole Shareholder to all the one hundred twenty five thousand (125,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, together with an aggregate share premium of twelve million three hundred and seventy five thousand US Dollars (USD 12,375,000.-) by means of a payment in cash amounting to twelve million five hundred thousand US Dollars (USD 12,500,000.-);

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

"The issued share capital of the Company amounts to two hundred forty five thousand ninety US Dollars (USD 245,090.-) represented by two hundred forty five thousand ninety (245,090) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.";

4. Update of the Company's shareholder register in order to reflect the above issuance of shares;

5. Miscellaneous.

IV. That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty five thousand US Dollars (USD 125,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred twenty thousand ninety US Dollars (USD 120,090.-) to two hundred forty five thousand ninety US Dollars (USD 245,090.-) by the issuance of one hundred twenty five thousand (125,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder, declares through its proxyholder, to subscribe to all the one hundred twenty five thousand (125,000) new shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up together with an aggregate share premium of twelve million three hundred and seventy five thousand US Dollars (USD 12,375,000.-) by means of a payment in cash amounting to twelve million five hundred thousand US Dollars (USD 12,500,000.-).

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary by the presentation of a blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank account.

Second resolution

Further to the increase of capital approved by the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

Art. 6.1. (first paragraph). "The issued share capital of the Company amounts to two hundred forty five thousand ninety US Dollars (USD 245,090.-) represented by two hundred forty five thousand ninety (245,090) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above issuance of shares.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand four hundred Euros (EUR 4,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Malaisie, dont le siège social est situé au 10th Floor, Menara Hap Seng, No. 1 & 3, Jalan P Ramlee, 50250 Kuala Lumpur, Malaisie, enregistrée auprès de la Commission des Sociétés de Malaisie, sous le numéro 964759-H (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., préqualifiée, est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de S Asia III Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.641, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie Grethen, préqualifiée, en date du 3 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3155 le 22 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 le 6 janvier 2014 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 120.090,-) représenté par cent vingt mille quatre-vingt-dix (120.090) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 125.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 120.090,-) à un deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 245.090,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par l'Associé Unique à toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de douze millions trois cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 12.375.000,-) au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant de douze millions cinq cent mille Dollars Américains (USD 12.500.000,-);

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 245.090,-) représenté par deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix (245.090) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer l'émission de parts sociales ci-dessus;

5. Divers.

IV. Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 125.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 120.090,-) à deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 245.090,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare, par le biais de son mandataire, souscrire à toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de douze millions trois cent soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 12.375.000,-) au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant de douze millions cinq cent mille Dollars Américains (USD 12.500.000,-).

Preuve du paiement a été délivrée au notaire soussigné par la remise d'un certificat de blocage de fonds émis par la banque auprès de laquelle le compte de la Société a été ouvert.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital approuvée par la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 6.1. (premier paragraphe). «Le capital social émis de la Société est fixé à un deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix Dollars Américains (USD 245.090,-) représenté par deux cent quarante-cinq mille quatre-vingt-dix (245.090) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer l'émission des nouvelles parts sociales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille quatre cents Euros (EUR 4.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/16022. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053310/158.

(140060596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Im Jahr zweitausendvierzehn,
am einunddreißigsten Tag des Monats März.

Vor Uns Notar, Maître Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), ist die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft „Assenagon Asset Management S.A.“, (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, Aerogolf Center, R.C.S. Luxembourg B 129914, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 03. Juli 2007, die Satzung wurde am 31. August 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1854 veröffentlicht, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Februar 2014, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Günther BONK, geschäftsansässig in München (Deutschland), eröffnet.

Derselbe ernennt zum Schriftführer und wählt zugleich als Stimmzähler Herrn Heimo PLÖSSNIG, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die fünfhunderttausend (500'000) Namensaktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche das gesamte Kapital von fünf Millionen Euro (5'000'000.- EUR) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde, mit welcher sie eingetragen wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die alleinige Aktionärin bestätigt, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichtet und sich zu dieser außerordentlichen Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklärt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom letzten Montag des Monats März um 11.00 Uhr auf den letzten Montag des Monats April um 11.00 Uhr.

2) Anpassung von Artikel SECHSZEHN (16) erster Absatz der Satzungen wie folgt:

Art. 16. Aktionärsversammlungen (erster Absatz). „Die jährliche Hauptaktionärsversammlung der Gesellschaft findet in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg, jährlich am letzten Montag des Monats April um 11.00 Uhr statt. Falls an diesem Tag in Luxemburg die Banken nicht geöffnet sind, wird die jährliche Hauptaktionärsversammlung am ersten darauffolgenden Geschäftstag abgehalten. Die jährliche Hauptaktionärsversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls nach Ermessen des Verwaltungsrats außergewöhnliche Umstände dies erfordern.“

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung, das Datum der jährlichen Generalversammlung vom letzten Montag des Monats März um 11.00 Uhr auf den letzten Montag des Monats April um 11.00 Uhr, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Um vorherigem Beschluss Rechnung zu tragen, wird Artikel SECHSZEHN (16) erster Absatz der Gesellschaftsordnung abgeändert, so dass dieser erste Absatz nun mehr folgenden Wortlaut hat:

Art. 16 Aktionärsversammlungen (erster Absatz). „Die jährliche Hauptaktionärsversammlung der Gesellschaft findet in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg, jährlich am letzten Montag des Monats April um 11.00 Uhr statt. Falls an diesem Tag in Luxemburg die Banken nicht geöffnet sind, wird die jährliche Hauptaktionärsversammlung am ersten darauffolgenden Geschäftstag abgehalten. Die jährliche Hauptaktionärsversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls nach Ermessen des Verwaltungsrats außergewöhnliche Umstände dies erfordern.“

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt außerdem noch, daß die jährliche Hauptaktionärsversammlung die über das abgelaufene Geschäftsjahr 2013 befinden soll, noch heute, am 31. März 2014 um 11.00 Uhr abgehalten wird und die darauffolgenden jährlichen Hauptaktionärsversammlungen, immer am letzten Montag des Monats April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER diese Urkunde am eingangs erwähnten Datum in Senningerberg, am Gesellschaftssitz aufgenommen wurde.

Nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. BONK, H. PLÖSSNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 01. April 2014. Relation: EAC/2014/4663. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh erteilt.

Beles, den 8. April 2014.

Référence de publication: 2014053504/73.

(140061512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Thema, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 186.154.

Extract of the memorandum of association in the form of a private deed for the special limited partnership «Thema»

STATUTES

1. A Special Limited Company was formed (hereafter the Company) on 01/04/2014.

2. The name of the Company is "THEMA".

3. Designation of the General Partner: The company TITRAGEST Sàrl, incorporated on 8/09/2004, with registered office at 5, Rue Raoul Follereau, L-8240 Mamer-Capellen, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B-103363, represented by its permanent representative, Mr Benoit de BIEN, born 29/01/1935, Etterbeek, Belgium

4. The sole object of the Company is to hold financial instruments, participations, hold or grant loans, bonds or advances, intellectual properties, real estate, or any other tangible or intangible assets. The Company may issue any type of debt instrument to finance its object. The Company may undertake any inspection, supervision and documentation measures and carry out any transaction that it may deem useful for the accomplishment of its object.

5. The registered office of the Company is established in Mamer/Capellen at the following address:

5, Rue Raoul Follereau, L-8240 Mamer- Capellen

6. The Company is formed for an unlimited duration. It shall not be dissolved by the death, incapacity, suspension, bankruptcy or ruin of a Partner. The General Partner may decide, however, at any time to dissolve the Company. The Limited Partner(s) cannot decide or vote to terminate the Company if the General Partner opposes to.

7. The company is managed by the General Partner: TITRAGEST Sarl (Luxembourg Trade and Companies Register number B-103363), represented by its permanent representative, Mr Benoit de BIEN, born 29/01/1935, Etterbeek, Belgium).

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Extrait des statuts de la société en commandite spéciale Thema

1. Il a été constitué en date du 01/04/2014 une société en commandite spéciale (ci après la Société)

2. La dénomination de la Société est «THEMA»

3. Désignation de l'associé commandité: TITRAGEST Sàrl, constituée le 8/09/2004, avec siège à 5, Rue Raoul Follereau, L-8240 Mamer-Capellen, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-103363, représentée par son représentant permanent, Mr Benoit de BIEN, né le 29/1/1935 à Etterbeek, Belgique.

4. L'objet de la Société est de détenir des instruments financiers, des participations, détenir ou consentir des prêts, des emprunts obligataires ou des avances, des droits intellectuels, de l'immobilier ou tout type d'actifs mobilier ou incorporel. La Société peut émettre n'importe quel type d'instrument de dette pour financer son objet social.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

5. Le siège social est établi à Mamer/Capellen, à l'adresse suivante:

5 Rue Raoul Follereau, 8240 Mamer- Capellen

6. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle ne sera pas dissoute par la mort, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. Cependant l'associé commandité peut décider à tout moment de dissoudre la Société. Les associés commanditaires ne peuvent décider ou voter en faveur de la clôture de la Société si l'associé commandité s'y oppose.

7. La Société est gérée par l'associé commandité: TITRAGEST Sarl (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg numéro B-103363), représentée par son représentant permanent, Mr Benoit de BIEN, né le 29/1/1935 à Etterbeek, Belgique.

Mamer, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014054181/50.

(140062063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.655.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 18 septembre 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Jacques de Patoul, en tant que gérant C de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013.
- Erik Johan Cornelis Schoop, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant C de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054687/15.

(140062724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Investments Planning Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.808.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054645/10.

(140062808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2014054774/12.

(140062299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

MSTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 144.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour compte de MSTC Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014054790/12.

(140062536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

LGL Trustees Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054726/10.

(140062339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Lineal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.242.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINEAL S.A.

Référence de publication: 2014054727/10.

(140062282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VIIB - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 92.924,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.
Référence de publication: 2014054600/10.
(140062416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.881,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.
Référence de publication: 2014054596/10.
(140062417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 344.415,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.
Référence de publication: 2014054597/10.
(140062418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 344.415,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.
Référence de publication: 2014054598/10.
(140062425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

International Media Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.914.

Par la présente, je vous donne ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat d'administrateur de la société INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A., enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le n° B109914, dont le siège social est situé 28, bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.
Luxembourg, le 14 avril 2014. Karine Vilret.
Référence de publication: 2014054660/11.
(140062265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Oreval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 163.320.

Le mandat de commissaire aux comptes sur la société OREVAL HOLDING S.A. dont le siège social est situé au 18 rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 163320) a été dénoncé avec effet au 14 avril 2013 par la société EP INTERNATIONAL SA (RCS Luxembourg B130232).

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014054817/12.

(140062349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.924,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054599/10.

(140062419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Immo Focus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.178.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014054650/10.

(140062978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

KellyConsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.

R.C.S. Luxembourg B 71.096.

Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014054686/10.

(140063182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

International Media Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.914.

Par la présente, je vous donne ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat d'administrateur de la société INTERNATIONAL MEDIA TRADING S.A., enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le n° B109914, dont le siège social est situé 28, bd Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014054661/11.

(140062265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.
